



DEPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	30	14	5

OBJET : 15-2 - PARC DE STATIONNEMENT - CONCESSION/CONSTRUCTION « PRE DES PECHEURS », AFFERMAGE « LA POSTE » ET « FRERES OLIVIER » - SOCIETE QPARK - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2018 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N° Enregistrement :

394649

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage en Mairie.

Le 27 DEC. 2019

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 30 DEC. 2019

Par délégation du Maire.

La Directrice des Affaires Générales
Juridique et du Contentieux



L. MALHERBE

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE DU VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2019

Le vendredi 20 décembre 2019 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 13/12/2019, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Jacques GENTE, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. André-Luc SEITHER, M. Yves DAHAN, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOUÏ-HUGUENIN-VILLEMEN, M. Marc FOSSOUD, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline DOR, Mme Marguerite BLAZY, M. Bernard MONIER, M. Gérald LACOSTE, M. Jacques BARTOLETTI, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Eric PAUGET, Mme Vanessa LELLOUCHE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, Mme Agnès GAILLOT, M. Tanguy CORNEC, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS.

Procurations :

M. Serge AMAR à M. Jacques GENTE,
M. Audouin RAMBAUD à M. Eric DUPLAY,
Mme Marina LONVIS à Mme Nathalie DEPETRIS,
M. Patrice COLOMB à M. Yves DAHAN,
Mme Anne-Marie DUMONT à M. Bernard DELIQUAIRE,
Mme Martine SAVALLI à Mme Anne-Marie BOUSQUET,
Mme Jacqueline BOUFFIER à M. Eric PAUGET,
M. Alain CHAUSSARD à M. Marc FOSSOUD,
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO,
Mme Carine CURTET à M. Gérald LACOSTE,
M. Hassan EL JAZOULI à Mme Sophie NASICA,
Mme Rachel DESBORDES à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN,
M. Lionel TIVOLI à M. Tanguy CORNEC,
M. Marc GERIOS à Mme Françoise THOMEL

Absents : M. Henri CHIALVA, M. Michel GASTALDI, M. Mickael URBANI, Mme Marine VALLEE, M. Louis LO FARO.

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées.
Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Commission(s) COMMISSION CONSULTATIVE POUR LES SERVICES PUBLICS LOCAUX

La Commune a signé le 25 mai 2009 avec la société QPARK France une convention de délégation de service public ayant pour objet :

- La construction et l'exploitation en concession du futur parc « Pré des Pêcheurs » ;
- La rénovation et l'exploitation en affermage des parcs « La Poste » et « Frères Olivier » ;

Et ce pour une durée de 30 ans à compter de l'ouverture du parc « Pré des Pêcheurs ».

Conformément aux articles L. 1411-3 et R. 1411-7 du Code général des Collectivités territoriales, le délégataire a transmis à la Commune le rapport annuel du délégataire pour l'exercice 2018 comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

En 2018, le total des produits d'exploitation des trois parcs s'est élevé à 3 521 K€, traduisant une augmentation de 11 % par rapport à 2017.

Cette évolution s'appuie notamment sur une augmentation de la fréquentation annuelle.

En 2018, 530 000 usagers ont ainsi fréquenté les trois parcs, soit une augmentation de 8 % par rapport à 2017.

Cette dynamisation de la fréquentation est à mettre en relation directe avec la nouvelle politique de stationnement souhaitée par M. LE MAIRE. En effet, différentes mesures traduisant la stratégie de la Ville pour faciliter le stationnement et favoriser la fréquentation des cœurs de ville et des commerces de proximité ont été mises en œuvre :

- Un avenant n°6, signé le 15 juin 2018 et notifié le 10 juillet 2018, a eu pour objet l'extension de la gratuité à 1 heure à compter du 1er octobre 2018.
- Un avenant n°7, signé le 29 novembre 2018 et notifié le 17 décembre 2018, a eu pour objet l'extension de la gratuité à 2 heures pour les samedis du mois de décembre 2018.

Mises en œuvre dans les parkings en ouvrage que la Ville délègue dans le but de favoriser la fréquentation et l'activité commerciale en centre-ville, ces mesures se sont avérées être un véritable succès puisque l'augmentation de la fréquentation est sensible à partir de la mise en œuvre de celles-ci (+8,4% sur la période novembre - décembre)

Le chiffre d'affaire horaire (dont franchise) généré est de 3 345 K€ TTC, soit une augmentation de 9,7 %.

Pour les trois parcs, le nombre d'abonnements apparaît en hausse de 10 % et a induit des recettes de 716 K€ TTC.

Le résultat d'exploitation s'établit à 997 K€ en 2018, soit une augmentation de 6 %, et ce, en raison de la hausse du chiffre d'affaires sur les trois parcs et d'une bonne maîtrise des charges.

Le déficit du résultat financier constitué des intérêts d'emprunts, en baisse de 33 % par rapport à l'exercice 2017 (-527 K€ contre -783 K€ en 2017) et l'impôt sur les sociétés (161 K€ en 2018, 0 en 2017) viennent diminuer le résultat qui reste à 306 k€.

L'investissement total réalisé en 2018 s'est élevé à 91 k€.

Le délégataire a versé près 214 k€ de redevance à la Ville en 2018, dont 188 k€ de redevance part variable.

Selon une enquête réalisée par le délégataire aux mois d'octobre et de novembre 2018 à partir d'un panel de 800 usagers, il apparaît les résultats suivants :

- Une note moyenne de 6,4 sur 10 avec 47% des usagers attribuant une note supérieure à 8 au Pré des Pêcheurs,
- Une note moyenne de 6,5 sur 10 avec 38 % des usagers attribuant une note supérieure à 8 pour le

parking des Frères Olivier,

- Une note moyenne de 6,6 sur 10 avec 34 % des usagers attribuant une note supérieure à 8 pour le parking de La Poste.

Conformément à l'article L. 1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Commission Consultative des Services Publics Locaux a examiné ce rapport lors de sa séance du 9 décembre 2019.

OUI CET EXPOSE
APRES EN AVOIR PRIS CONNAISSANCE
LE CONSEIL MUNICIPAL

- **PREND ACTE** du rapport annuel 2018 du délégataire QPARK FRANCE pour la concession/construction du parc « Pré des Pêcheurs » et l'affermage des parcs « Frères Olivier » et « La Poste », conformément à l'article L. 1411-3 du Code général des Collectivités territoriales.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ansi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nice dans un délai de deux mois à compter de sa notification, soit par voie postale au greffe de la juridiction, soit par voie électronique sur l'application "Télérecours" accessible sur le site de téléprocédures ouvert aux citoyens : <http://www.telerecours.fr/>. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.15-2 - PARC DE STATIONNEMENT - CONCESSION/CONSTRUCTION ' PRE DES PECHEURS ', AFFERMAGE ' LA POSTE ' ET ' FRERES OLIVIER ' - SOCIETE QPARK - RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE - EXERCICE 2018 - INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de transmission de l'acte : 30/12/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 30/12/2019

Numéro de l'acte : Imc1734243 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20191220-Imc1734243-DE

Date de décision : 20/12/2019

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.2. Délégation de service public